

Christian Dior

SOCIETE EUROPEENNE AU CAPITAL DE € 361 015 032 - 582 110 987 R.C.S PARIS
30 AVENUE MONTAIGNE - 75008 PARIS

Politique de rémunération des mandataires sociaux Assemblée générale mixte du Jeudi 21 avril 2022

Résultats des votes (Article R.22-10-14 IV du Code de commerce)

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de la société CHRISTIAN DIOR du jeudi 21 avril 2022, a approuvé sans modification et comme suit, les résolutions relatives aux politiques de rémunération des administrateurs et des dirigeants mandataires sociaux présentées dans le Rapport annuel au 31 décembre 2021 :

RESOLUTIONS	RESULTAT DU VOTE	LIEN VERS LE RAPPORT ANNUEL
13ème Résolution Politique de rémunération des Administrateurs	Approuvée à 99,999%	Point 2.1.1 Pages 184 et 185
14ème Résolution Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration	Approuvée à 99,861%	Paragraphe 2.1.2 Pages 185 à 186
15ème Résolution Politique de rémunération du Directeur général	Approuvée à 99,853%	Paragraphe 2.1.2 Pages 185 à 186